

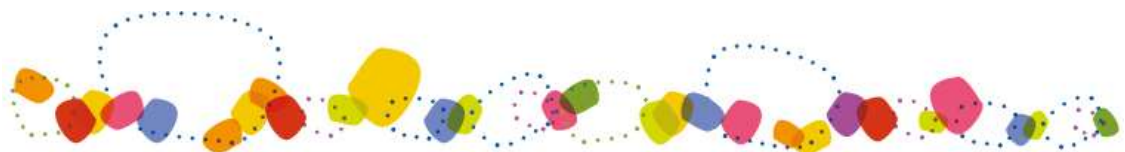
# Rapport d'activités 2015



*En mouvement,  
pour et avec les familles !*

(synthèse)

Assemblée générale du 28 mai 2016



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Vie associative</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Donner avis et représenter les familles</b> .....	<b>6</b>
1 - Politique familiale – politique sociale .....	6
2- Education – enfance – jeunesse - parentalité et droit de la famille.....	10
3- Habitat et cadre de vie.....	11
4- Cohésion sociale et vie quotidienne .....	14
5- Economie – emploi – formation professionnelle .....	14
<b>III. Les actions conventionnelles</b> .....	<b>15</b>
1- L’action départementale de soutien et d’aide aux aidants familiaux.....	15
2- L’observation sociale en appui à la représentation familiale .....	15
3- L’action de communication des mouvements familiaux dans le Bas-Rhin.....	15
<b>IV. Gérer des services en faveur des familles</b> .....	<b>16</b>
1- Le réseau d’accompagnement des parents.....	16
2- Les services : points forts de l’année 2015 .....	17
3- Le service de protection juridique des majeurs .....	19
4- Le service accompagnement.....	23
5- Le service Famille Gouvernante .....	26
6- Les services supports .....	29
7. Les actions spécifiques au service des familles .....	31
<b>V. Ressources humaines et logistiques</b> .....	<b>34</b>

## INTRODUCTION

Les associations familiales ont pour but la défense des intérêts matériels et moraux des familles. Cette légitimité est inscrite dans la loi par le code de l'action sociale et des familles (art. L211.1) qui précise que, dans chaque département, peut être créée une fédération départementale dite Union départementale des associations familiales.

L'Udaf Bas-Rhin est, depuis sa création le 7 mai 1946, cette union pour le département du Bas-Rhin. Ses missions sont définies par la loi :

- Donner un avis, proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- Gérer des services d'intérêt familial
- Ester en justice

Nous avons célébré avec l'UNAF en 2015 les 70 ans de notre institution familiale (Assemblée générale de Montpellier) et nous le célébrons en 2016 pour notre département (Assemblée générale d'Ostwald). Nos grands-parents, les pionniers de l'action familiale, se sont battus pour permettre aux familles de sortir de la guerre avec une Sécurité Sociale, une assurance santé, des allocations familiales. Ils ont aidé les familles à retrouver une vie décente, des logements, des services publics, après les années de guerre.

L'urgence sociale n'est plus la même, tout au long de cette année d'activités 2015. Mais nous avons toujours besoin de défendre la santé, la sécurité, le logement, des services pour tous. C'est ce que font les représentants familiaux dans les nombreuses institutions et instances où ils exercent leurs mandats – qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement citoyen et bénévole. C'est ce que font tous les militants familiaux de nos mouvements, présents sur tous les territoires du Bas-Rhin. C'est ce que font les professionnels de l'Udaf dans leurs missions difficiles au service des bénéficiaires des mesures et plus largement au service des familles qui ont le plus besoin de notre solidarité.

En 2015, nous avons développé, à la demande des instances de pilotage du Schéma départemental d'accompagnement des parents, un Réseau départemental d'accompagnement des parents du Bas-Rhin. Au service de toutes les familles et de tous les parents, il a déjà fait la preuve, en quelques mois d'activités, de sa pertinence et de son efficacité.

L'année 2015 fut pourtant une année difficile pour tous nos compatriotes et les menaces sont multiples : sur l'emploi et donc sur les budgets des familles et sur l'épanouissement des enfants comme des adultes, sur la santé menacée par la précarité et par les atteintes à l'environnement, sur la sécurité, avec la multiplication des attentats terroristes, du début jusqu'à la fin de cette année.

Parents responsables, grands-parents engagés, nous ne pouvons accepter ces menaces multiformes qui pèsent sur nos familles. C'est pourquoi nous prenons en main notre avenir commun, en agissant au sein de nos associations familiales. L'action familiale, qui était nécessaire en 1946, l'est tout autant en 2016. 70 ans, ça se fête, certes, 70 ans, ça ne s'oublie pas. 70 ans, surtout, ça nous engage pour demain.

# I. VIE ASSOCIATIVE

## Une union d'associations

L'Udaf est une union à laquelle adhèrent toutes les associations familiales du Bas-Rhin agréées. Tous les mouvements familiaux dits « à recrutement général » y sont présents et très actifs. Il s'agit pour notre département d'une vraie spécificité et d'une vraie force. Ils prennent une part active au sein de son Bureau et de son Conseil d'administration :

- *l'Association Générale des Familles*, membre de *Familles de France* (9748 familles), les *Associations familiales laïques* (1480 familles), la *Confédération Syndicale des Familles* (1071 familles), *Familles Rurales* (444 familles), ainsi qu'au Conseil d'administration, avec *la Famille du Cheminot* (622 familles), les *Associations familiales catholiques* (128 familles), les *Associations familiales protestantes* (77 familles).

Sont également représentées les associations non fédérées :

- *ALEF* (4007 familles), *OPAL* (855 familles), les associations à recrutement spécifique liées à un handicap (1604 familles), *Jumeaux et Plus* (117 familles), *Enfance et familles d'adoption* (94 familles), *l'Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins* (87 familles), *Dessine-moi une passerelle* (38 familles), *SOS Papa* (11 familles).

Le nombre d'associations adhérentes est stable depuis 5 ans (**46 associations**), le nombre d'adhérents également (**19 621 familles**), le nombre de suffrages est en hausse (**54 489**).

Deux associations ont été agréées en 2015 :

- *L'Association Familiale Protestante Chrysalide* (Conseil d'Administration du 14 novembre 2015).
- *L'Organisation populaire et familiale des activités de loisirs*, *OPFAL* (Conseil d'Administration du 14 novembre 2015).

Une association a été rétablie pour l'année de vote 2016, suite à sa restructuration et l'adoption de nouveaux statuts, *Dessine-moi une Passerelle*. Trois associations ont été suspendues en 2015, *l'Association Familiale de la Montagne Verte* ainsi que deux sections CSF : *CSF de Strasbourg Neudorf (Ampère Riessler Stosswihr)*, *CSF de Strasbourg Cronembourg*.

## Bureau

Le bureau s'est réuni **12 fois** en 2015 : les 7 janvier, 11 février, 4 mars, 8 avril, 5 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 2 et 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre. Il est composé de :

- **Président** : Alphonse PIERRE (*Confédération Syndicale des Familles*)
- **Vices présidentes** : Françoise NEHASIL (*Associations Familiales Laïques*), Marlyse PHILIPP (*Association Générale des Familles*), Francine STROBEL (*Confédération Syndicale des Familles*)
- **Trésorière** : Marie-José CAILLER (*Familles Rurales*)
- **Secrétaire** : Martine AMRHEIN (*Association Générale des Familles*)

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est le reflet du caractère pluraliste des mouvements familiaux. Toutes les sensibilités trouvent dans leur Union Départementale des Associations Familiales un espace

commun pour faire entendre la voix de toutes les familles. Il s'est réuni **5 fois** en 2015, les 30 janvier, 22 avril, 24 juin, 23 septembre, 14 novembre (séminaire annuel, élargi).

Il est composé, en plus du bureau mentionné plus haut, de : BARDOL Aloyse (AGF), BOUDAILLER Thierry (AFP), BUISSON Jacques (AGF), BURGER Etienne (CSF), CACHEUX Sophie (AFC), CISZEWSKI Marie (AFL), DE COMBEJEAN Philippe (AGF), DE JABRUN Geneviève (AFC), DOGAN Cihan (AFL), FELDMANN Patrick (FMH), FLEURY HAURY Magali (AFL), FREIBURGER Auguste (CSF), GINKEL Delphine (*Jumeaux et plus*), HEIMBURGER Catherine (UDAPEI), HEYDT Jean-Marie (AGF), JENSEN Kurt (AGF), LAAMRI Abdallah (CSF), LAFLEURIEL Jean-Pierre (UNAFAM), LAPLANE Francis (UDAPEI), PABST *Josiane* (AGF), PAILLOT Jean (AFC), RIEGGER Colin (CSF), ROTH-MAURER Catherine (AFL), SCHEUER Isabelle (APF), SCHWEBEL Isabelle (AFP), TEDESCHI Paul (*Famille du Cheminot*).

## **Assemblée générale**

Elle s'est réunie le 12 mai 2015 avec la participation de 67 représentants des associations.

## **Commission de contrôle**

Pour l'année de vote 2016, la commission s'est réunie le 28 octobre 2015. Elle a rencontré l'Association familiale protestante Chrysalide, l'OPFAL et l'association Pierre Clément dans le cadre de leur demande d'adhésion.

La Commission a rencontré trois associations le 22 février 2016 et trois associations le 23 février 2016 dans le cadre des contrôles pour l'année de vote 2016. La liste électorale 2016 a fait l'objet d'un contrôle final le 2 mars 2016, avec transmission du rapport à l'UNAF.

## **Commission des finances**

Elle s'est réunie régulièrement au cours de l'année 2015. Consultative, elle prépare les décisions du Bureau et du Conseil d'administration.

## **Participation régionale : URAF**

L'URAF Alsace est composée de l'Udaf 67 et de l'Udaf 68. Ensemble, les deux Udaf décident des actions communes et de la contribution financière de chaque Udaf. L'Udaf Bas-Rhin assure le secrétariat de l'URAF et coordonne l'Observatoire Régional de la Famille. Le Conseil d'administration de l'URAF a été réuni le 9 février et le 29 juin 2015.

- **L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA FAMILLE**

L'Observatoire a pour but de mieux connaître les besoins des familles et leurs préoccupations. Des familles sont interrogées sur différents sujets : société, actualité de la famille, actualité régionale.

Le questionnaire 2015 proposé par la coordination des Observatoires de l'UNAF a porté sur « Loisirs et vacances en famille ».

L'Udaf Bas-Rhin a pris une part très active dans les échanges avec les neuf autres Udaf de la nouvelle grande région créée par la loi en vue de la constitution d'une URAF Grand-Est. L'Udaf a participé à la réunion du 19 septembre 2015 à Nancy.

## Participation nationale

- **Assemblée générale** : L'Assemblée générale de l'UNAF s'est tenue les 14 et 15 juin 2015 à Montpellier. Une délégation de 16 personnes, composée de bénévoles et de salariés, y a participé.
- **Rencontre des Présidents et des Directeurs** les 25 et 26 avril 2015 au Puy-en-Velay et le 10 octobre 2015 à Paris
- **Journée sur les Schémas départementaux des Services aux Familles**, le 12 octobre 2015 à Paris
- **Journée consacrée au surendettement et au microcrédit**, le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à Paris

Le sujet des Points Conseils Budget (*PCB*) était à l'ordre du jour, dispositif de prévention du surendettement. Cette journée a permis de prendre connaissance de l'actualité réglementaire de la procédure de surendettement, de découvrir le rôle du juge et de l'avocat dans la procédure judiciaire, mais aussi de dresser un premier bilan de l'expérimentation des plateformes Microcrédit.

- **L'Udaf participe également**, par ses bénévoles ou par ses salariés, tout au long de l'année aux journées nationales, réunions techniques ou thématiques organisées par l'UNAF (liste non exhaustive) : Protection de l'Enfance, Points Conseils Budget, Complémentaires santé, Développement Associatif, Observatoire des Familles. Elle participe également aux journées nationales de Lire et faire lire.
- Le Directeur de l'Udaf Bas-Rhin est membre du comité de direction de **Synergie**.

## II. DONNER AVIS ET REPRESENTER LES FAMILLES

Cette mission inscrite dans la loi permet à l'Udaf de représenter les familles auprès des divers conseils, assemblées, organismes ou commissions instituées par l'État et les collectivités territoriales. Ces positions prises par les représentants dans les instances tiennent compte des réalités vécues ou des demandes formulées par les familles.

Les délégués de l'Udaf représentants des familles sont présents dans une centaine d'instances départementales et régionales sur des questions touchant à la vie des familles : le logement et l'habitat, le cadre de vie et l'aménagement du territoire, les transports, la santé et l'action médico-sociale, l'enfance et la jeunesse, l'aide aux personnes âgées...Ils sont présents dans plus de 300 centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) du département.

### 1 - Politique familiale - politique sociale

#### 1.1 Politique familiale

- **La délégation CAF**

La délégation Udaf à la CAF du Bas-Rhin est composée de 8 représentants :

- **4 titulaires** : Martine AMRHEIN, Catherine ROTH-MAURER, Dominique LEBLANC, Jacques BUISSON
- **4 suppléants** : Marie CISZEWSKI, Colin RIEGGER, Didier FUCHS, Mariette LANOIX

Ces représentants s'engagent à défendre les intérêts des familles au sein des différentes commissions et groupe de travail.

La présidence de la CAF est assurée par Jacques BUISSON.

**Le Conseil d'administration (CA) : 4 réunions**

#### Répartition des administrateurs dans les commissions

<b>Commission Sociale</b> 5 réunions	Martine AMRHEIN (titulaire) Dominique LEBLANC (titulaire) Jacques BUISSON (titulaire) Marie CISZEWSKI (suppléante) Catherine ROTH-MAURER (suppléante) Colin RIEGGER (suppléant)
<b>Commission Animation de la vie sociale</b> 6 réunions	Martine AMRHEIN (titulaire) Dominique LEBLANC (titulaire) Mariette LANOIX (suppléante)
<b>Commission des pénalités</b> 6 réunions	Catherine ROTH-MAURER (titulaire) Colin RIEGGER (suppléant)
<b>Commission des marchés</b>	Didier FUCHS (titulaire)
<b>Commission des Aides financières individuelles</b> 9 réunions	Colin RIEGGER (titulaire) Martine AMRHEIN (suppléant)
<b>Groupe Missions 1 et 2</b> <i>Enfance / Parentalité</i> 2 réunions	Catherine SCHMITT Mariette LANOIX

Groupe Missions 3 et 4 <i>Cadre de vie et solidarité 2 réunions</i>	Dominique LEBLANC Marie CISZEWSKI
--	--------------------------------------

#### Représentations exercées au titre de la CAF

- CSC Obernai - CSC Meinau	Didier FUCHS
Territoire Nord - CASF Bisch'Art Bischwiller - CSC Langensand Haguenau - CSC Robert Schumann Haguenau - CSC RAI Niederbronn-Les-Bains - CSC Horizons Jeunes Brumath	Martine AMRHEIN
- Association Au-delà des Ponts - Centre Socioculturel du Neuhof - Association Aide et Intervention à Domicile - Centre Social Lupovino	Dominique LEBLANC
- Territoire Eurométropole - Centre Social « Gens du voyage » Eurométropole	Jacques BUISSON

Afin de préparer les commissions, la délégation se rencontre régulièrement : elle s'est réunie 6 fois en 2015 (2 à 3h de réunion). Trois représentants ont également participé à une journée de formation organisée par l'UNAF le 27 mars.

#### Une rencontre Grand Est des représentants CAF

La délégation de l'Udaf à la CAF a reçu, les 26 et 27 juin 2015, une quinzaine d'administrateurs CAF des régions Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace.

Organisée en partenariat avec l'UNAF, cette rencontre a permis aux représentants de se connaître et d'échanger sur différents points, avec l'intervention de G. NOHARET et F. LEBEGUE. Le groupe a la volonté de se retrouver en 2016.

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

(Dorothee HOEFFEL)

Désignée en 2015, la représentante a participé à de nombreuses formations.

Conseil : 5 réunions ; Bureau : 2 réunions

En 2015, la CPAM a défini et mis en place une nouvelle cartographie de ses agences et points d'accueil. Elle a procédé au regroupement de sa plate-forme téléphonique. La CPAM du Bas-Rhin a un souci de transparence de son activité : son rapport d'activités est libre d'accès en téléchargement en ligne.

La représentante des familles souhaite que les services de l'Udaf et les associations familiales la rendent attentive aux enjeux qu'ils rencontrent pour défendre au mieux les dossiers.

**Plateforme d'échange d'information CPAM - UDAF, commission des prestations supplémentaires, aides individuelles.** (Paul VIVIER)



25 réunions au cours de l'année 2015. Ce sont des rencontres nécessaires car elles nous permettent d'être informés sur les évolutions de droits en cours (les complémentaires santé labellisées sociales, de nouveaux formulaires,...) ou sur des réformes à venir (fin de la CMU de base, la PUMA,...). C'est aussi une ouverture pour l'orientation administrative de dossiers particuliers (dettes, traitement pour les frontaliers, ...).

## 1.2- Santé

### La santé, un défi pour tous

*La démocratie sanitaire permet d'associer les usagers aux choix stratégiques et au fonctionnement des services de santé. Les usagers ont des droits. La présence et la participation active de leurs représentants au sein des établissements et institutions est un élément majeur pour garantir l'exercice de ces droits. Elle est un pilier de la politique nationale de santé.*

*Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la démocratie sanitaire :*

- La **journée régionale « La santé en Alsace, un défi pour tous »**, organisée par l'URAF avec le concours de l'Udaf a eu lieu le 5 octobre 2015.
- **L'enquête « Comment vous soignez-vous ? »**
- **Des infos-santé** (« cafés-santé ») sont organisés sur les territoires, en partenariat avec une association locale ou section locale. Elles permettent d'informer les bénévoles, permanents, usagers de la santé sur les aides complémentaires à la santé (CMU, CMU-C, ACS), qui peut y prétendre ? les modalités ? les dossiers ? ...

### La question du Régime Local d'Assurance Maladie

Dès 2015, l'Udaf a alerté sur les risques qui pèsent sur le Régime Local Alsace-Moselle. La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 oblige les entreprises à souscrire pour leurs seuls salariés une complémentaire santé. Elle ne prend pas en compte le fait qu'en Alsace-Moselle, le régime local assure 72% des prestations minimales prévues par ladite loi. Ceci place le Régime local en situation de fragilité juridique et ouvre des possibilités de recours constitutionnel pouvant conduire à sa disparition. L'Udaf Bas-Rhin affirme son soutien au Conseil d'administration du RLAM pour défendre ce régime, produit de 70 ans de solidarité dans notre région.

**Les représentations assurées par le référent santé de l'Udaf :** Conseil départemental, Hôpital psychiatrique de Brumath, Eurométropole de Strasbourg (*avec un résultat très concret : l'annuaire interactif MAPSY 67*), MGEN.

L'Udaf propose des représentants d'usagers dans les instances des établissements hospitaliers (Conseil de Surveillance, Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge...). Ceux-ci sont ensuite désignés par arrêté de l'Agence Régionale de Santé. En 2016, tous les représentants des usagers devront être renouvelés et formés : Hôpital Saint-Jacques de Rosheim (*Marie-Laure OBRECHT*), Centre hospitalier de Bischwiller (*Paul VIVIER*), Hôpital La Grafenbourg à Brumath (*M.Paule STEINMETZ*), EHPAD de Sarre-Union (*Marie-José GLATH*), au sein du Groupe Saint-Vincent (*Jo WEBER*), de l'ABRAPA (*Francine STROBEL*).

## 1.3- Politique sociale

- **La représentation familiale dans les Centres Communaux d'Action Sociale**

Dans chaque Centre Communal d'Action Sociale un représentant familial est désigné par le Maire, sur proposition de l'Udaf. Afin de soutenir les représentants familiaux au sein des CCAS, l'Udaf a mis en place une commission CCAS. Celle-ci est composée de Françoise NEHASIL, présidente de la commission, de Marcelle LAPP-ARNOULT, ancienne déléguée au CCAS de Bischheim, de Kurt JENSEN, délégué au CCAS d'Illkirch-Graffenstaden, de Jean-Marie HEYDT, délégué au CCAS de Strasbourg, d'Auguste FREIBURGER, délégué au CCAS d'Oberhoffen-sur-Moder et de Marie-Louise TAILHURAT, élue et membre du CCAS d'Oberhoffen-sur-Moder. La commission CCAS s'est réunie 3 fois.

L'année 2015 a été marquée, à partir du 2<sup>e</sup> semestre, par la promulgation de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Celle-ci rend optionnelle la constitution des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants (Article 79). Fin 2015, nous avons déjà quelques échos de CCAS qui se dissolvent dans le Bas-Rhin, sur décision du Conseil Municipal. D'autres suivront de manière certaine en 2016. L'Udaf assure une veille sur cette évolution. Monter en compétences sur la question de l'intercommunalité était une des perspectives de travail de 2015 : le sujet sera poursuivi en 2016.

Les délégués familiaux de la mandature 2014 - 2020 et les élus qui le souhaitent ont bénéficié au début de leur mandat de la formation de base « Agir dans le CCAS de ma commune : rôle et missions des CCAS » : **8 formations ont été organisées** en 2015 à Wissembourg, Châtenois, Saverne, Molsheim, Bischwiller, Illkirch, Mackenheim et à l'Udaf (salariés Udaf représentants familiaux). Elles ont réuni **217 participants**, venant de **121 communes**.

La commission a ensuite démarré fin 2015 un 2<sup>e</sup> cycle de formation sur « Personnes vulnérables. Personnes en perte d'autonomie », avec des interventions sur la protection juridique des personnes et sur les aidants familiaux. Une première formation s'est tenue le 24/11/2015 à Rosheim.

Les délégués familiaux CCAS nous ont adressé **69 rapports de mandats** pour 2015. Ceux-ci rendent compte de l'activité de leurs CCAS. Le rapport détaillé de ces mandats sera adressé aux 302 délégués familiaux ainsi qu'à toutes les communes du Bas-Rhin.

5 formations sont programmées en 2016, sur différents territoires du département. Par ailleurs, l'Udaf est intervenue auprès des étudiants de 1<sup>e</sup> année en formation d'éducateurs de Jeunes Enfants à l'EDIAC, afin de présenter les rôle et missions des CCAS.

## 1.4 Handicap - vieillesse

- **Le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (Francis LAPLANE)**  
Il n'a pas été réuni en 2015.

## 2- Education – enfance – jeunesse - parentalité et droit de la famille

### 2.1 Petite enfance et soutien à la parentalité

La signature du Schéma départemental d'accompagnement des parents a eu lieu en octobre 2014. L'Udaf est signataire du Schéma et à ce titre, participe au CCPAP (Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents). Celui-ci s'est réuni les 16 janvier, 23 avril et 2 septembre 2015. MM. Alphonse PIERRE et Dominique LEBLANC y représentent l'Udaf.

8 groupes projet se sont réunis de janvier à mars 2015. Des membres de l'Udaf et des associations familiales ont participé et contribué à ces différents groupes. L'Udaf a été expert de certains des groupes et a elle-même animé le groupe-projet « la participation des parents ».

<b>Devenir parent</b>	CAF et Conseil départemental : pilotes
	CPAM et Udaf : experts
<b>Être parent d'un jeune enfant</b>	CAF et CD pilotes
	Le Furet : expert
<b>Être parent d'un enfant de 6 à 11 ans</b>	Education nationale et DDCS : pilotes
	UDAF : expert
<b>Être parent d'un adolescent</b>	Education nationale et DDCS : pilotes
	Maison des Adolescents : expert
<b>Séparés mais toujours parents</b>	CAF et Justice : pilotes
	FENAMEF : expert
<b>Être parent et confronté à une situation de handicap</b>	CD (MDPH) et CAF : pilotes
	AAPEI et JPA : experts
<b>Être parent et confronté à une situation de décès</b>	MSA et CAF : pilotes
	Association Pierre Clément : expert
<b>La participation des parents</b>	UDAF : pilote
	FEPEM : expert

### 2.2 Education – enfance

#### Les temps de l'enfant

L'Udaf anime depuis mi-2013 un groupe de réflexion sur « les temps de l'enfant », constitué d'acteurs des mouvements d'éducation populaire, d'associations de parents d'élèves et

d'associations familiales. Nous avons organisé une conférence à l'Université de Strasbourg le **23 avril 2015** avec le chronobiologiste François TESTU (Observatoire des Rythmes et des Temps de Vie des Enfants et des Jeunes, ORTEJ), après la restitution des résultats de l'enquête sur les rythmes scolaires.

## 2.3 Jeunesse

### L'autonomie des jeunes

L'Udaf, auditionnée par le CESER en 2014, a approuvé en 2015 le rapport que celui-ci a rendu sur « L'autonomie des jeunes, un enjeu de société ».

## 2.4 Droit de la famille

- **La Commission d'agrément pour l'adoption d'un enfant pupille de l'Etat ou venant de l'étranger** (*Martine SCHOCH, secrétaire EFA 67*)

Représentante familiale à la Commission d'agrément pour l'adoption d'un enfant, pupille de l'Etat ou venant de l'étranger, la secrétaire de l'association *Enfance et Familles d'adoption* Bas-Rhin, a assisté aux différentes séances de cette instance tout au long de l'année. La commission s'est réunie 10 fois en 2015.

- **Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat** (*Dorothee HOEFFEL*)

Le Conseil examine la situation du pupille dans les 2 mois qui suivent son admission et au moins une fois par an. La définition du projet d'adoption et le choix des familles adoptantes sont assurés par le tuteur avec l'accord du Conseil de famille. En 2015, la représentante Udaf a participé à 7 réunions du Conseil de famille, à 2 réunions de la Commission d'agrément des adoptions. Le Conseil de famille doit faire face à tous les obstacles, souvent judiciaires, avant l'adoption. Il faut regretter la perte de certaines personnalités qualifiées qui ne siègent plus au sein des instances.

## 3- Habitat et cadre de vie

### 3.1 Logement

**Audrey FUMANERI, référent logement à l'Udaf**, assure de nombreuses représentations dans les instances départementales et locales répondant aux situations précaires.

Le référent logement apporte au sein de l'Udaf son expertise logement, et répond ainsi à une demande d'aide technique et de conseils, exprimée par les professionnels des services comme par les représentants familiaux mais aussi par les partenaires et institutions concernées par les questions de logement et d'habitat.

Les représentations du référent logement, quant à elles, favorisent la compréhension des réalités politico-financières de la gestion du logement et de l'hébergement dans le département et permettent d'entendre les réponses données à la pénurie de logements.

- **Commission DALO** (*Audrey FUMANERI*)

Nombre de réunions en 2015 : 17

Observations : La commission DALO soutient le projet de loi Egalité et Citoyenneté. « Il est recommandé d'éviter le relogement des publics prioritaires en quartiers politique de la ville (QPV) afin de favoriser la mixité sociale ».

**Commissions en sous-préfecture** (*Audrey FUMANERI*)

Strasbourg : 6 réunions

Haguenau : 4 réunions

Sélestat : 2 réunions

Molsheim : 4 réunions

Notre rôle dans une situation critique telle qu'une expulsion est :

- de nous assurer que le sous-préfet possède le maximum d'éléments sociaux et financiers pour prendre une décision éclairée et en toute objectivité.
- de permettre aux familles/personnes concernées par une expulsion de trouver à l'Udaf un maximum d'explications et envisager des solutions lorsque le concours de la force publique est accordé
- de favoriser le maintien dans le logement /protéger la cellule familiale : reprise du logement, mise en place d'aide à domicile, étayage, intervention d'un SAMSAH, renforcement des visites à domicile avec le délégué.

Une grande partie des situations locatives trouvent un sursis lorsque le versement des loyers résiduels est à nouveau réalisé, qu'un plan d'apurement même minime est engagé. La famille/la personne a une parole : le respect de ses engagements et une bonne négociation, peuvent éviter son expulsion.

- **SIAO** (*Dominique LEBLANC*)

L'Udaf est associée aux travaux du **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, dont le rôle a été renforcé par la loi ALUR.

- **AAHJ** (*Dominique LEBLANC*)

L'Udaf est membre du Conseil d'administration et du Bureau de l'**Association pour l'accueil et l'hébergement des jeunes** (*Dominique LEBLANC, le Directeur général de l'Udaf, est trésorier de l'AAHJ*). L'AAHJ a retravaillé en 2015 son projet associatif et engagé une réorganisation de ses services par pôle d'activité.

- **Fonds de Solidarité Logement** (*Isabelle PATOURET*)

L'Udaf est associée aux travaux du **Comité d'orientation du Fonds de Solidarité Logement** (*représentation assurée par notre Directrice des services, Isabelle PATOURET*), avec une réunion par mois en moyenne (étude des dossiers refusés, étude des demandes d'agrément des associations, étude du règlement intérieur).

- **Groupement Associatif pour le Logement et l'Accompagnement GALA**  
(*Philippe KRAFFT*)

Conseil d'administration : 4 réunions

Bureau : 6 réunions

Optique d'un rapprochement avec l'ARSEA.

- **ADIL** (*Marie-José VOLKRINGER*)

L'Udaf est représentée au Conseil d'administration de l'ADIL

- **CAUE** (*Kurt JENSEN*)

Le représentant de l'Udaf est membre du Conseil d'administration.

- **PACT Bas-Rhin** (*Christian AYARD*)

Le représentant Udaf a participé à deux réunions en 2015 (en avril et novembre).

- **CUS Habitat** (*Alphonse PIERRE*)

Le représentant Udaf est très actif au sein des instances de CUS Habitat : Bureau, Conseil d'administration, Commission d'attribution des logements (CAL), Commission d'appel d'offres (CAO). La politique patrimoniale de CUS Habitat est exprimée à travers son **Plan Stratégique de Patrimoine** (PSP). Le **Bureau** a été réuni 5 fois en 2015 au cours de laquelle 35 délibérations ont été adoptées. 75 **Commissions d'attribution des logements** et 16 réunions de la **Commission d'appel d'offres** se sont tenues. L'année 2015 a été marquée par la publication de l'ordonnance du 23 juillet 2015 : celle-ci modifie l'ensemble des règles applicables aux organismes passant des marchés publics (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016).

- **OPUS 67** (*Jean-Luc MULLER*)

L'Udaf est également représentée au sein des instances de cet important bailleur social du Bas-Rhin.

## 3.2 Cadre de vie

- **La Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Strasbourg** (*Rosalie DULCK*)

La Commission examine l'activité des délégations de service public de la Ville. Le DSP relative à la gestion de la maison de l'enfance à Cronembourg a été attribuée à un autre opérateur que l'AASBR, qui était le délégataire jusqu'alors. L'Udaf s'est étonnée de ce changement de délégataire et a demandé si les familles en avaient été informées. La Ville précise que les familles n'ont pas été informées à temps, suite aux procédures. Elle est néanmoins consciente qu'il faut maintenir un climat de confiance avec les familles.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Eurométropole** (*Rosalie DULCK*)

La CCSPL s'est réunie trois fois en 2015 pour étudier l'activité des 21 délégations de service public. L'Udaf intervient à partir des remontées des associations familiales.

- **La Commission Consultative des Services Publics Départementaux du Bas-Rhin** (*Rosalie DULCK*)

L'instance a été réunie le 7 juillet 2015.

- **Le Comité local des usagers de la Préfecture du Bas-Rhin** (*Rosalie DULCK*)

L'instance a été réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2015. L'Udaf s'attache particulièrement aux droits des usagers et à la qualité du service.

- L'Udaf est également associée aux travaux du **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles, SPPPI** (*représentant : le Président ; personne désignée par le bureau : Auguste FREIBURGER*).

### 3.3 Transport

- **Le comité de pilotage territorial du Service Public de l'Education Routière** (*François GIORDANI*)

Deux réunions en 2015 : les 21 avril et 16 septembre

Principaux enjeux : la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire, l'amélioration du taux de réussite au premier passage de l'examen, le droit d'accès des usagers à l'information sur le taux de réussite des écoles, le développement de la conduite accompagnée.

## 4- Cohésion sociale et vie quotidienne

- **La Commission de surendettement - Banque de France** (*Marie-Josée VOLKRINGER*)

19 réunions en 2015.

La représentante Udaf porte un regard empathique sur la situation des familles, avec si possible le maintien des familles dans le logement, qu'il soit locatif ou en accession à la propriété, pour ne pas aggraver la situation, avec application de la Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) dans les cas de bonne foi et quand la famille a très peu de chance de revenir à meilleure fortune.

## 5- Economie – emploi – formation professionnelle

- L'Udaf est représentée au sein du Conseil d'administration de la **Mission locale Alsace-Nord** (*Gérard HOMMEL*)

### III. LES ACTIONS CONVENTIONNELLES

Les conventions d'objectifs établies avec l'UNAF au cours de cette année 2015 ont concerné les actions des années précédentes renouvelées.

#### 1- L'action départementale de soutien et d'aide aux aidants familiaux

L'Udaf mobilise autour d'elle un Collectif départemental Inter Associatif d'aide aux aidants familiaux (CIAAF 67), en capacité de mutualiser les ressources en direction des personnes qui aident leurs proches en situation de dépendance et ce, quel que soit le territoire dans le département, quelles que soient les raisons de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge ou le milieu. Le Collectif réunit 13 associations bas-rhinoises. En 2015, le CIAAF 67 a prioritairement travaillé sur le projet de plateforme ressource pour les aidants familiaux.

#### 2- L'observation sociale en appui à la représentation familiale

**Pôle Education, enfance, parentalité** : observation des temps de l'enfant dans les familles, en lien avec la « réforme des rythmes scolaires », avec le budget des familles ; état des lieux des ressources locales, en lien avec le Réseau départemental d'accompagnement des parents ; contribution des associations au Schéma départemental d'accompagnement des parents.

**Pôle Solidarités** : observation des besoins des familles, en lien avec la Commission CCAS, et des réponses des collectivités territoriales.

**Pôle Santé** : enquête sur les pratiques de santé et les difficultés d'accès aux soins, en lien avec l'URAF, et organisation de cafés-santé.

**Pôle Habitat et Cadre de vie** : action logement des services.

#### 3- L'action de communication des mouvements familiaux dans le Bas-Rhin

L'Udaf a développé en 2015 ses outils de communication : portail **extranet**, destiné à ses professionnels comme à ses bénévoles et administrateurs ; **sites internet** de l'Udaf et du Réseau ; Lettre de l'Udaf (d'abord mensuelle puis bimestrielle) ; page **Facebook** ; veille thématique partagée ; Flash Conso.





## 2- Les services : points forts de l'année 2015

Les services se composent de différentes entités :

- **Le service de protection juridique des majeurs qui comprend :**
  - Les mesures de sauvegarde de justice
  - Les mesures de curatelle simple
  - Les mesures de curatelle aux biens et aux personnes
  - Les mesures de tutelle aux biens et aux personnes
  - Les mandats AD HOC
- **Le service Accompagnement des familles et des personnes qui comprend :**
  - Les mesures d'accompagnement à la gestion du budget familial (AGBF)
  - Les mesures d'accompagnement judiciaires (MAJ)
  - Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)
  - Le P.A.S.S. contre le surendettement,
  - Le micro crédit
- **Le service Famille Gouvernante organisé autour de 3 Maisons :**
  - Mertzwiller : ouverture octobre 2004
  - Saverne : ouverture juillet 2011
  - Weiler : ouverture mai 2012
- **Les services supports :**
  - Le service juridique, support de l'ensemble des services
  - Le service comptabilité
  - Le service ressources humaines
  - L'action logement
  - L'action santé
  - L'action accès à la culture des familles
- **Des projets spécifiques :**
  - La plateforme d'aide et de soutien aux tuteurs familiaux
  - L'accompagnement budgétaire exercé par l'UDAF auprès des salariés des impôts
  - Les interventions-formations dans les écoles/colloques/banques.....

Nos pratiques d'accompagnement et d'intervention sociale auprès des familles sont déclinées dans un projet des services tout en étant étroitement lié avec le projet institutionnel de l'Udaf. En 2015, nous avons conduit différents chantiers en lien avec les 4 axes du projet des services.

### L'Axe accompagnement :

#### 2 grands chantiers :

- ✓ *La préparation et le pilotage de l'évaluation interne :*
  - Mise en place d'un référent évaluation interne, constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail de salariés : 1 réunion tous les mois.

- Mise en place d'une démarche d'analyse collective : réflexions et échanges sur l'organisation, le fonctionnement et les finalités des services, repérage des fonctionnements positifs et des axes d'amélioration.
- Ajustement des recommandations des bonnes pratiques
- Réflexion sur les modalités de participation des usagers
- Groupes de réflexion thématiques

Ce travail mené tout au long de l'année 2015 avec les salariés a fait l'objet d'un rapport déposé auprès de nos partenaires institutionnels au courant du mois de novembre 2015

- *La mise en place des entretiens annuels individuels pour l'ensemble des salariés :*

De janvier 2015 à juin 2015, tous les salariés ont bénéficié d'un entretien annuel individuel avec leur cadre référent.

**Et d'autres travaux :**

- *Finalisation du référentiel des pratiques des Maisons familles Gouvernantes :*

Travail de réflexion et d'écriture tout au long de l'année 2015 sur les pratiques de travail et l'harmonisation de celles-ci pour les salariés des 3 maisons.

- *Réflexion autour d'un nouveau projet :*

Extension d'une maison famille gouvernante sur le site de Mertzwiller

**L'axe partenarial :**

- *Dans le cadre de la prévention du surendettement, et de la charte signée en 2014 avec le conseil départemental :*

- Continuité des travaux d'actions de formation au budget
- Participation aux comités de pilotage
- Participation à la journée de solidarité : conférence de presse

- ***Réunion annuelle avec les juges des enfants 2015***

- ***La réunion annuelle avec les juges des tutelles n'a pas pu se tenir cette année.***

- ***Dans le cadre d'un appel à projet de l'Eurométropole concernant la réhabilitation de copropriétés dégradées, nous avons été retenus sur l'axe d'accompagnement social et budgétaire des familles de 6 copropriétés dégradées. C'est un projet sur 3 ans en collaboration avec le maître d'œuvre copro+.***

- ***Participation à la réflexion nationale sur le projet Point conseil budget*** C'est un dispositif issu du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté de 2013. La visée de ce dispositif est de garantir à tout public l'accès à des solutions en matière de conseil budgétaires.

- ***Participation et contribution au schéma régional 2015-2019 des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations familiales.***

- ***Partenariat avec de nouvelles banques pour faciliter la télétransmission des comptes bancaires des usagers dans notre logiciel métier.***

- ***Interventions dans des écoles, banques, colloques sur les lois de 2009 réformant la protection juridique des majeurs : 4 interventions en 2015***

## L'axe sur la notion de veille au sens de la protection des droits des personnes, en interne et en externe :

- **Organisation de 2 journées plénières de l'ensemble des salariés :**
  - en janvier 2015 :
    - communiquer sur la vie institutionnelle et la politique de projet de l'association
    - réaliser un point d'étape sur le projet des services et les projets en cours
    - nourrir une culture d'entreprise
  - en septembre 2015, **réunion plénière entièrement consacrée à l'évaluation interne :**
    - groupe de travail : le contenu des écrits professionnels
    - groupe de travail : la mise en œuvre du partenariat autour des familles, des personnes suivies
    - groupe de travail : la posture éthique face à la gestion de l'excédent mensuel des ressources des majeurs protégés
    - groupe de travail : la notion de veille et d'alerte dans les situations de danger, de maltraitance : construction d'indicateurs partagés.
- **Formation de nouveaux délégués au certificat de compétence national PJM : 3 délégués**
- **Formation de nouveaux délégués aux prestations sociales : 1 délégué**

## L'axe développement d'outils et l'organisation des moyens logistiques au service d'une meilleure prise en compte des conditions de travail :

- Préparation et organisation du développement du logiciel métier : en 2016
- Changement de l'intervenant d'analyse des pratiques à la demande des salariés
- Accord génération mis en place au sein de l'association
- Mis en place de formations collectives quant à la gestion de la violence, suite à des événements de violence des usagers au sein des services.
- Recrutement temporaire d'un agent de sécurité au sein du service PJM
- Remplacement de tous les écrans d'ordinateurs pour les salariés (plus grands)
- Rénovation des bureaux au faubourg national : peintures dans l'ensemble des bureaux et changement de mobilier.

## 3- Le service de protection juridique des majeurs

Nos missions sont de défendre et de maintenir les droits des familles et des personnes vulnérables, dans le respect de leur dignité et dans l'accompagnement de la vie quotidienne. Le service protection juridique des majeurs rassemble en une seule entité l'exercice de différentes mesures judiciaires : tutelles, curatelles,...

**-6 pools d'intervention généraliste**, répartis en secteur géographique sur l'ensemble du département. Chaque pool est constitué de 5 à 7 délégués à la Protection Juridique des Majeurs, dont 4 délégués dédiés aux établissements.

**- 6 secrétaires**

**-1 pool ouverture composé de 3 délégués, et 2 secrétaires.**

- Une équipe de 3 délégués dont 2 délégués volants dédiés au remplacement des collègues en formation CNC ou en arrêt maladie et un délégué chargé de former et accompagner le travail des nouveaux délégués

-Une équipe de 4 assistantes administratives, référentes de 9 délégués

-Un service courrier : 2 agents administratifs

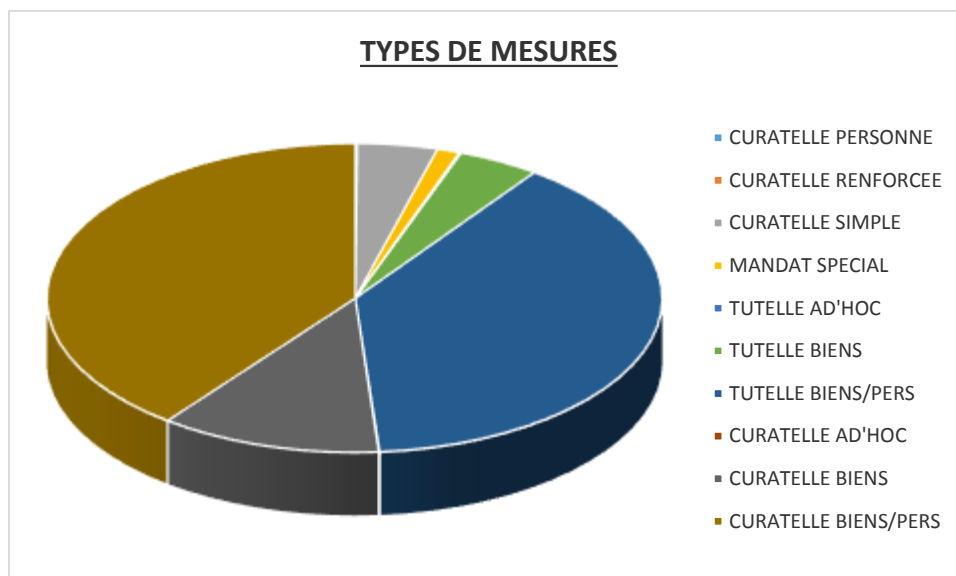
-Un standard et un accueil du public : 3 administratifs assurent l'accueil et le standard téléphonique

- Au niveau de l'encadrement du service, 3 adjoints au chef de service, référents de 2 pools et un chef de service chargé de la gestion globale du service ainsi que de la supervision du pool ouverture, des délégués volants, des assistantes administratives, du service courrier.

### 3.1 Les mesures

#### Le nombre de mesures en 2015 : répartition

	au 30/12/ 2014	au 30/12/2015
MANDAT SPECIAL	9	24
CURATELLES	1101	1121
TUTELLES	869	872
<b>TOTAL</b>	<b>1981</b>	<b>2017</b>



#### Le nombre de mesures en 2015 : entrées et sorties

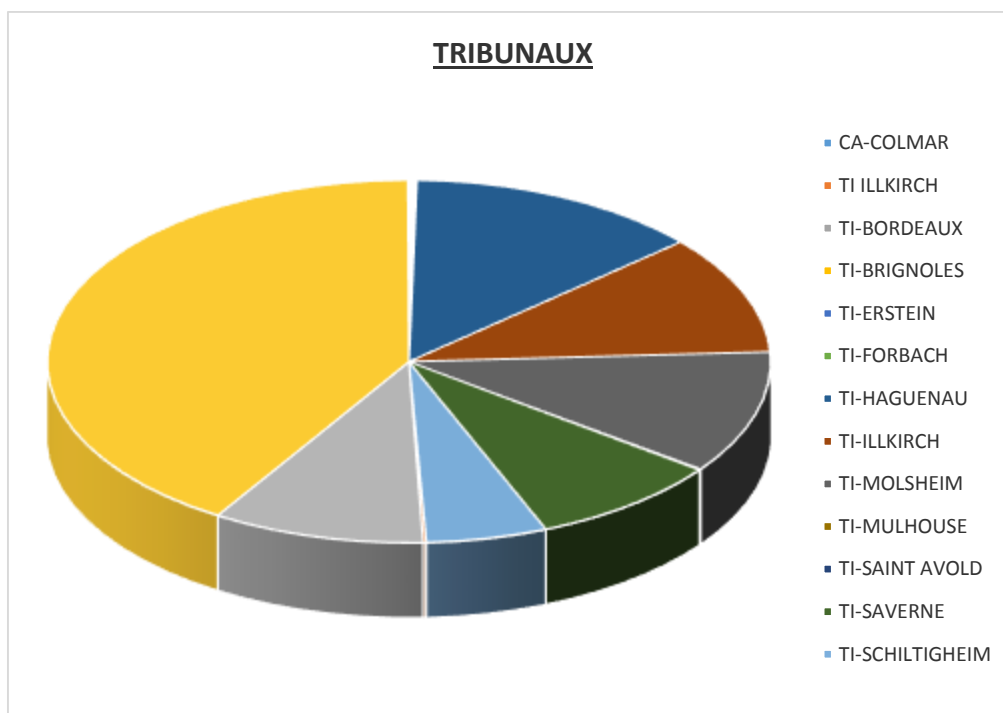
<b>Total des entrées</b>	<b>187</b>	<b>Total des sorties</b>	<b>151</b>
--------------------------	------------	--------------------------	------------

Le nombre de mesures reste un indicateur dans lequel s'intègre le flux des mesures où les entrées et les sorties sont également à prendre en compte. Ce mouvement impulse un rythme de travail dense et concentré pour respecter les délais du cadre.

## Répartition des mesures par tribunaux

Dans l'ensemble du département, le SPJM est mandaté par 7 tribunaux soit 10 juges.

	Nombre de mesures 2014	Nombre de mesures 2015
TI-HAGUENAU	266	266
TI-ILLKIRCH	198	216
TI-MOLSHEIM	224	221
TI-SAVERNE	183	177
TI-SCHILTIGHEIM	124	109
TI-SELESTAT	186	191
TI-STRASBOURG	787	829
TI – HORS DEP	13	8
<b>Total</b>	<b>1981</b>	<b>2017</b>



### Les Révisions de mesures : 161 mesures révisées en 2015

Chaque révision génère également des tâches importantes : informer la personne protégée, l'inviter à consulter un médecin agréé qui doit délivrer un certificat médical circonstancié, répondre à la requête du TI pour le renouvellement, rédiger un rapport social et en fonction des tribunaux ou des situations, le délégué peut être convoqué aux audiences.

## 3.2 L'exercice du mandat autour de la personne protégée

Le traitement des dossiers et l'accompagnement de la personne vulnérable, placée sous protection, nécessitent des réponses multiples, adaptées, dans un environnement économique, social, administratif, médical, toujours plus complexe. L'accompagnement s'inscrit dans une quête permanente pour assurer la dignité et un mieux vivre dans l'intérêt de la personne protégée.

Le champ de la protection se déploie dans des domaines très étendus et variés de la vie quotidienne : accès et maintien dans le logement, orientation dans les démarches d'insertion professionnelle, soins, problématiques juridiques

Selon le profil de la personne protégée, de son parcours de vie spécifique, le délégué PJM, évalue, organise, veille, alerte et dans la mesure du possible, il favorise le lien direct avec l'environnement de la personne (famille, ami, commerçants...) et coordonne le réseau partenarial du champ médico-social et médical. Dans ce cadre, le délégué PJM évolue sans cesse dans la connaissance des réseaux présents sur le secteur, pour constituer un réseau adapté aux besoins de la personne protégée. Il est également important de pouvoir nous réunir de manière collective avec les juges.

Comme reprecisé dans le rapport de l'évaluation interne, notre accompagnement doit s'inscrire dans une quête permanente pour assurer la dignité et un mieux vivre dans l'intérêt de la personne protégée.

Depuis la réforme 2007, le mandat de protection décline la protection aux biens et/ou à la personne. Cette différenciation implique un suivi individualisé qui doit en fonction du potentiel de la personne tendre vers plus d'autonomie. En ce sens, la gestion des curatelles s'inscrit dans un accompagnement qui tient compte de la collaboration de la personne protégée. Les outils de la loi 2002 -2, tel le document Individualisé de Protection vient consolider l'exercice du mandat autour de la personne protégée.

En conformité avec le projet des services, le champ d'intervention des délégués s'active autour de l'accompagnement à la vie quotidienne au sens large (administratif, financier, patrimonial, santé, hygiène de vie, logement, environnement proche) pour garantir à la personne protégée l'accès aux droits, la soutenir et l'accompagner à organiser son quotidien en fonction de ses besoins.

Néanmoins, le traitement des dossiers et l'accompagnement de la personne vulnérable, placée sous protection, nécessitent des réponses multiples, adaptées, dans un environnement économique, social, administratif, médical, toujours plus complexe.

Aussi, le délégué veille également, à construire, à articuler et à développer, un réseau partenarial pertinent, autour de la personne protégée.

Dans l'exercice de son mandat le délégué doit prendre le temps de construire une relation ainsi que le temps d'élaborer le cadre quotidien de sa dignité, de ses droits et de son environnement.

## 3.3 Les points forts de l'exercice de la mesure au quotidien

En 2015, nous avons dû nous adapter à des évolutions de la législation autour de la personne, ce qui a mobilisé des tâches nouvelles, importantes en nombre et en exigence. Parmi celles-ci l'installation des *Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF)*, la réorganisation du dispositif de l'Aide Sociale pour les Personnes Agées et bien sûr, le développement de la Gestion Electronique des Documents (GED) et la migration informatique des dossiers.

**La gestion de l'accueil physique** : Accueil de **4 950 personnes** en 2015, en moyenne 25 personnes /jour. En juillet 2015, la direction a fait appel à un prestataire pour assurer la présence d'un agent de « médiation / sécurité » lors des permanences physiques.

**La gestion de l'accueil téléphonique** : **45 200 appels entrants** en 2015

**Le document individuel de protection** : Sur 260 DIPS à réaliser, au 30 décembre 2015, il reste encore 44 DIPS à finaliser.

**Les comptes rendus annuels de gestion** : un retard avait été cumulé en 2014 qu'il a fallu tenter de combler.

**L'archivage** : L'année 2016 devrait être la finalisation de ce chantier qui a nécessité en 2015 l'embauche de personnels temporaires.

## 4- Le service accompagnement

Le service accompagnement rassemble en une seule entité l'exercice de différentes missions d'accompagnement budgétaire et social. Ce service est résolument inscrit dans la mission socioéducative, que ce soit dans le cadre judiciaire :

**Mesure d'accompagnement judiciaire MAJ**

**Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (M.J.A.G.B.F),**

Ou dans le cadre administratif délégation du Conseil Départemental

**Mesure d'accompagnement social personnalisé M.A.S.P. avec gestion**

Ou contractuel :

**Microcrédit et P.A.S.S. contre le surendettement** ou en ateliers collectifs.

Il permet d'apporter un accompagnement budgétaire et social, en mobilisant la mesure où le dispositif adapté et réalisable en fonction de la spécificité de chaque situation. L'accompagnement proposé vise le retour à l'autonomie.

### 4.1 Les équipes

Le service Accompagnement se compose de plusieurs équipes. Tous les professionnels accompagnant le public, ont une formation de travailleur social (éducateur spécialisé, assistant de service social et conseillère en économie sociale et familiale), complétée pour les délégués exerçant des MAJ et des MJAGBF par le CNC (certificat national de compétences), exigé pour exercer ce type de mesures.

Une équipe de 4 secrétaires et d'une standardiste (pour 4.5 équivalent temps plein ETP) permet au service de fonctionner avec sur l'année 2015 :

- 4 délégués exerçant les MAJ
- 5 délégués exerçant les MASP avec gestion
- 10 délégués exerçant les MJAGBF



## 4.2 Le fonctionnement du service

La mission des professionnels du service accompagnement est basée sur l'accompagnement et la mission éducative, réalisées au travers de plusieurs types d'activités. Aux visites à domicile, s'ajoutent les démarches effectuées avec ou sans la famille, les réunions de synthèses et autres rencontres avec les partenaires, les audiences au tribunal. Les audiences sont précédées par un bilan effectué avec le chef de service ainsi que la rédaction du rapport ou bilan de situation transmis au magistrat (juge des tutelles pour les MAJ, juge des enfants pour les MJAGBF, au Conseil départemental pour les MASP).

Les équipes du service accompagnement personnalisent le suivi pour accompagner au plus près des besoins de chacun dans le respect de la spécificité des mandats et du cadre législatif. De plus, un référentiel des pratiques de l'accompagnement régulièrement réactualisé, nourrit les postures professionnelles.

Pour ce faire, la communication avec les partenaires est une préoccupation de tous les instants. Réunions de synthèses et de coordinations, entretiens techniques, échanges et information sont les outils indispensables à un travail complémentaire avec les professionnels des champs du social et médico-social, du judiciaire, de la protection de l'enfance, les bailleurs, ...

Le partenariat est d'autant plus indispensable dans l'exercice des mesures d'accompagnement que la problématique budgétaire est bien souvent révélatrice d'autres dysfonctionnements au sein du ménage. En effet, la gestion de l'argent par un tiers amène le travailleur social en charge du suivi, à entrer dans l'intimité de la personne, de sa relation à l'argent et à toute la symbolique que cela représente. Les domaines concernés par le financier sont multiples dans le quotidien de la vie familiale. La dette est également un support d'interrogation et de travail budgétaire.

Par ailleurs, la personne accompagnée reste bénéficiaire de l'ensemble des services de la collectivité. C'est pourquoi, dans le cadre de notre intervention, nous tenons compte des partenaires pour organiser et mener notre action en réseau que nous inscrivons dans :

- le strict respect de l'intérêt de la personne accompagnée
- le respect de la complémentarité des partenaires
- la reconnaissance des compétences : celles des partenaires, mais aussi celles du bénéficiaire.

Pour exemple, le partenariat créé avec l'UEAJ de la PJJ se poursuit : **partenariat solidaire et réciproque** :

- pour les familles, le bénéfice est bien sûr celui des travaux, mais cela va plus loin : socialisation, présence, partage.
- Pour les jeunes : apprentissage d'un métier, sens civique (aide aux personnes précaires), sens des réalités (prise de conscience), parcours de vie, estime de soi, travail fini apprécié et récompensé.

## 4.3 Les mesures

Nombre de suivis au 31 décembre		2014	2015
<b>MASP avec gestion</b>		114	116
<b>MAJ</b>		64	45
<b>MJAGBF</b>		258	285
<b>Microcrédit</b> (dossiers instruits)		55	22
<b>P.A.S.S. contre le surendettement (suivi Udaf)</b>		75	91
<b>Total</b>		566	559

	MASP avec gestion	MAJ	MJAGBF	PASS contre le surendettement
<b>Nb d'ouvertures en 2015</b>	48	11	81	42
<b>Nb de fins en 2015</b>	46	30	54	23

### 4. 4 Le P.A.S.S. contre le surendettement

Le PASS contre le surendettement a été créé pour accompagner les personnes dont la situation n'entre pas dans les dispositifs légaux. Il fonctionne avec des bénévoles des associations familiales et des salariés des associations et de l'Udaf.

**Le comité de pilotage** : est l'organe indispensable au bon fonctionnement du dispositif. Animé par la coordinatrice du PASS - chef du service Accompagnement, il regroupe les représentants des 4 associations ainsi que les professionnels de l'Udaf et se réunit de manière trimestrielle.

**Le comité des financeurs** : regroupe les financeurs du PASS : CAF, Ville de Strasbourg, CARSAT, Conseil Départemental, MSA.

**Le référent associatif** : a pour mission de transmettre et faire vivre les décisions opérationnelles aux salariés et bénévoles membres du dispositif.

Afin de répondre aux différents besoins identifiés dans le cadre du PASS, des outils sont créés à destination des bénéficiaires, des accompagnants, des associations.

**Un outil de formation** : MON BUDGET

En 2015, en plus des accompagnements provenant du dispositif PASS contre le surendettement, les accompagnements ont été réalisés auprès des salariés des ministères des finances, auprès de propriétaires devant assurer des travaux de réhabilitation de leur logement, dans le cadre d'une OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat) de l'Eurométropole de Strasbourg.

### 4.5 Le micro-crédit

Baisse des demandes en 2015 : 22 demandes, dossiers déposés, 2 accordés.

Fort taux d'abandon.

## 5- Le service Famille Gouvernante

C'est un dispositif adapté pour des personnes d'une santé physique et mentale très fragile, ayant des difficultés sociales et familiales. Il constitue une solution de prise en charge cohérente qui s'adresse à des personnes en incapacité de vivre de manière autonome dans un logement de droit commun, mais dont les troubles ne justifient pas ou plus l'hospitalisation pas plus que la prise en charge en institution.

Le dispositif repose sur un concept fort, **l'insertion à la vie quotidienne par le logement**, en proposant :

- L'accès à un logement en milieu ordinaire,
- Un accompagnement de proximité autour des gestes de la vie quotidienne (se nourrir, assurer l'entretien de son logement, du linge, prendre soin de soi,)
- Un suivi/parcours santé en partenariat avec le secteur médical et le secteur psychiatrique
- Une dignité,
- De l'autonomie,
- Du lien social.

En réinstallant la personne dans un système cohérent, Famille gouvernante permet d'éviter la multiplicité des interventions, génératrice de surcoûts sociaux.

### 5.1 Les résidents

#### *La Maison de Mertzwiller*

13 résidents sont passés par Famille gouvernante Mertzwiller en 2015

#### Les résidents disent apprécier :

Le contact avec les autres résidents (avoir quelqu'un avec qui parler), la sécurité apportée par la maison (« on est bien entouré »), de pouvoir avoir accès librement à son appartement, la présence des gouvernantes, la régularité apportée par l'organisation de la maison, la vie de « famille » (convivialité), se sentir être quelqu'un, avoir un mode de vie.

Age :	Age	Nombre de personnes
	20 à 40 ans	2 personnes
	41 à 50 ans	1 personne
	51 à 60 ans	7 personnes
	61 à 70 ans	3 personnes
<b>Le plus jeune</b>	28 ans	
<b>Le plus âgé</b>	67 ans	

### **La Maison de Saverne**

18 résidants sont passés par Famille gouvernante Saverne en 2015

	<b>Age</b>	<b>Nombre de personnes</b>
	20 ans	1 personne
	31 à 40 ans	3 personnes
	41 à 50 ans	3 personnes
	51 à 60 ans	4 personnes
	61 à 70 ans	6 personnes
	+ de 70 ans	1 personne
<b>Le plus jeune</b>	31 ans	
<b>Le plus âgé</b>	69 ans	

#### Les résidants disent apprécier :

Une tranquillité retrouvée, d'avoir des repas et un logement, le soutien, avoir quelqu'un à qui parler, la stimulation aux tâches, l'accompagnement au quotidien, l'organisation proposée, la protection, la gentillesse et l'accueil des gouvernantes.

### **La Maison de Weiler**

17 résidants sont passés par Famille gouvernante Weiler en 2015

	<b>Age</b>	<b>Nombre de personnes</b>
	31 à 40 ans	5 personnes
	41 à 50 ans	4 personnes
	51 à 60 ans	7 personnes
	61 à 70 ans	1 personne
<b>Le plus jeune</b>	30 ans	
<b>Le plus âgé</b>	67 ans	

#### Les résidants disent apprécier :

Avoir un toit, être à l'abri, avoir des repas réguliers, et apprendre des choses en cuisine, ne pas être seul, être encadré et reprendre goût à la vie, être entouré, être conseillé, avoir un statut, recevoir une aide matérielle et administrative, « Une aide pour l'alcool », avoir toujours quelqu'un avec qui parler.

## 5.2- La vie quotidienne des maisons

**Le principe de Famille Gouvernante repose sur un accompagnement à la vie quotidienne.**

Famille Gouvernante c'est un logement autonome, un « chez soi ». Les résidants disposent soit d'un studio, soit d'un appartement dont ils partagent la cuisine et le sanitaire. L'entretien du logement est du ressort du résidant. Leur chambre est leur espace privé. Les résidants ont la liberté d'aller et venir. Ils ont la clé de la porte d'entrée en leur possession. Il n'existe pas d'heure de fermeture des maisons. Il leur est demandé de nous signaler leurs absences.

**La vie quotidienne des résidants s'articule autour :**

Des temps de repas : préparation et prise des repas en commun

Du suivi du parcours santé

De l'accompagnement social lié au logement (entretien du logement)

De l'accompagnement lié à l'hygiène physique et psychique.

Ce fonctionnement tient lieu de repère à beaucoup. Il leur permet de participer à la vie de la maison et de préserver leurs capacités d'autonomie. Cela leur permet aussi de mesurer que :

- leur participation est nécessaire à la bonne marche de la maison d'une part,
- leur participation active signe leur adhésion à la vie de groupe.

Nous insistons sur des choses simples de la vie courante : tout individu doit remplir les obligations inhérentes à la vie en société (se prendre en charge, hygiène correcte, respect des horaires, respect des rendez-vous, etc...) et pouvoir vivre au milieu des autres et des habitants du quartier.

## 5.3- Les actions spécifiques en 2015

### ➤ **Les bilans de santé**

En 2015, la maison de Saverne a mis en place les bilans de santé, suite à Mertzwiller et Weiler en 2014.

### ➤ **Les Olympiades**

En juin 2015, les trois maisons se sont rencontrées lors de la journée baptisée désormais du nom d'« Olympiades ». L'ambiance était fort détendue, et les Olympiades sont devenues un moment fort de l'année.

### ➤ **Sortie TOT OU T'ART**

L'Udaf adhère à TOT OU T'ART depuis 2015. Cette adhésion nous permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour des manifestations culturelles.

### ➤ **Le concert Musique pour tous**

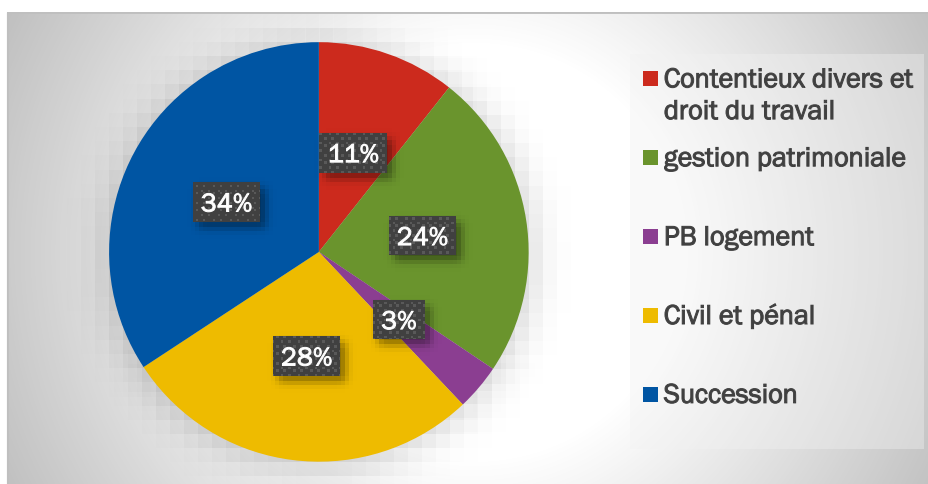
En décembre 2015, sous l'impulsion d'un professeur du conservatoire de musique de Strasbourg, un concert a été donné à Wissembourg (musiciens et chanteurs en master pro) au profit des Maisons Gouvernantes. Les musiciens, chanteurs et résidants ont pu se rencontrer avant le concert autour d'un repas convivial.

## 6- Les services supports

### 6.1 Le service juridique

382 nouveaux dossiers ouverts sur l'année 2015 avec un volume global de l'activité (outre les ouvertures de dossiers juridiques).

Au 31/12/2015, 619 affaires étaient en cours, concernant 464 majeurs protégés.



### 6.2 La comptabilité des services :

La comptabilité des majeurs protégés en chiffres :

- 70.000 factures scannées et indexées, soit 5.800 factures/mois, chiffre en augmentation de 3 % par rapport à 2014.

Le délai de paiement moyen constaté entre la date de réception de la facture et la date de paiement est de 12 jours.

- 75.324 recettes codifiées, soit 6.277 écritures par mois, pour un montant total annuel de 46,7 M€.
- La création de 777 comptes bancaires dans le logiciel métier, et la mise à jour automatique ou manuelle de 11.300 comptes pour un encours global de 74 M€.
- Le calcul trimestriel du reversement aide sociale pour 60 personnes handicapées et le calcul annuel pour 122 personnes âgées.
- Le prélèvement de frais de gestion pour 1360 majeurs, le calcul individuel sur les ressources N-2 pour 169 mesures nouvelles, ainsi que la régularisation pour 170 fins de mesure.
- La création d'un poste dédié à l'établissement et au suivi des CRG à partir de septembre 2015. Leur traitement est désormais centralisé au service comptabilité, et 540 CRG de 2014 ont ainsi été établis selon cette nouvelle procédure.

## 6.3 Les référents

### 6.3.1 Le référent santé

Le **référent santé** : développe les partenariats spécifiques (avec la CPAM, la MDPH, ...), offre une aide technique aux délégués, accompagne les délégués dans la mise en place de stratégies d'accompagnement de personnes fragiles vers une démarche de soin : mettre la personne au cœur d'un réseau de santé.

L'année 2015 est une année riche en changement pour le droit santé des usagers (le tiers payant, le parcours de soins, les complémentaires santé labellisées sociales,...), ce qui nous a amené à mettre l'accent sur l'information pour les délégués mandataires et pour les associations familiales et améliorer les circuits d'informations ainsi que les outils (fiches techniques, la plateforme d'échange avec la CPAM,...). Une année d'échanges et de débats (enquête de l'URAF, les cafés santé,...) qui nous a permis de promouvoir la santé, au même titre que le logement, l'éducation et le financier comme une sécurité contre la précarité.

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** est associée à la souscription d'une complémentaire santé labellisée sociale. Notre travail a porté sur la recherche d'informations, à rencontrer des organismes, à retranscrire ces informations sous type de fiche technique accessible par tous les délégués mandataires, puis nous avons vérifié que l'information transmise avait bien été comprise en rencontrant un groupe de délégués mandataires.

**La plateforme d'échange d'information CPAM-UDAF**, nous permet de suivre certains dossiers « particuliers » pour lesquels nous avons un doute sur les éléments fournis et qui pour être un frein à faire valoir des droits. 14 dossiers ont été solutionnés.

### 6.3.2 Le référent logement

Le **référent logement** permet d'assurer la réactivité et d'offrir des réponses adaptées à la problématique locative, fort présente dans les situations des personnes accompagnées. Le référent logement participe aux différentes commissions de prévention contre les expulsions, ce qui garantit la transmission des informations et le suivi des dossiers, parfois même avant l'ouverture de la mesure. De par sa présence aux commissions de prévention des expulsions, il peut expliquer et défendre les situations des personnes suivies. Parallèlement il apporte un appui technique indispensable au délégué en charge des dossiers pour :

- poser un diagnostic (urgence, suspension de l'APL, stade de l'expulsion, ..)
- élaborer une stratégie dans l'intérêt de l'utilisateur : contacts à prendre (Sous-préfecture, CAF, bailleur), proposer un FSL, plan d'apurement qui engendre la signature d'un nouveau bail, un dossier de surendettement, de solliciter les différents dispositifs (accords collectifs départementaux, le DALO, demande de mutation)

#### **Les partenaires institutionnels :**

Les bailleurs, les collectivités locales... un travail de maillage s'impose lorsque la denrée logement/hébergement se fait rare.

En 2015, nous avons développé notre coopération sur le terrain avec la SOCOLOPO. Depuis 2015, nous participons régulièrement aux réunions du **Conseil local de santé mentale** (CLSM).

#### **Réflexion :**

Les pratiques de diagnostic sont devenues incontournables dans le secteur de l'habitat pour les plus démunis, en permettant l'affectation des places d'hébergement, la priorisation des demandeurs et l'attribution de logements. Par conséquent, nous observons des approches procédurales personnalisées d'accès logement. Les personnes sont invitées à s'identifier administrativement (revenu, constitution de la famille...) mais aussi à devoir s'exposer

personnellement et psychologiquement. En pratique, nous sommes confrontés à une double finalité : aider et soutenir, mais aussi rendre compte des manquements, des (in)capacités à habiter dans un logement ou dans un collectif. Du coup, tantôt juge, tantôt avocat des bénéficiaires de mesure à l'Udaf. Ce n'est pas toujours une place confortable pour le délégué.

### **6.3.3 Le référent enfance éducation parentalité**

Soutien au recensement des acteurs de l'accompagnement des parents au profit du Réseau d'accompagnement des parents. En raison d'un surcroît d'activités en AGBF, cette mission est suspendue.

### **6.3.4 Le référent culture**

Ce poste a été créé en 2015 pour développer de nouveaux outils pouvant favoriser notre travail autour de la parentalité, de la sortie de l'isolement et de la création de lien social. En ce sens, le partenariat avec Tôt ou t'Art en 2015 était plus que bienvenu.

De fait, depuis l'adhésion de notre service, les publics accompagnés bénéficient de l'accès à une billetterie à tarif réduit (3 €) voire à la gratuité complète pour certains événements. Ainsi, quelques familles suivies par le PASS contre le surendettement ou dans le cadre de mesures d'accompagnement ont pu réserver des billets de cinéma, de spectacle à 3 € ou des entrées gratuites au Vaisseau. C'est également l'occasion pour les familles gouvernantes d'organiser des sorties de groupe qui sont des moments importants dans la vie d'une structure d'hébergement (ex : soirée de Noël en décembre 2015 pour le public des familles gouvernantes de Saverne avec un spectacle à l'espace Rohan).

Une réflexion est également engagée quant à la mobilisation et à l'accompagnement des personnes plus fragiles et moins autonomes dans ce type de démarche. Un projet va, par exemple, voir le jour au mois de mai : une dizaine de parents et enfants pourront assister à une pièce de théâtre au Théâtre Jeune Public. Un accompagnement pour l'aide à la compréhension du spectacle, une visite de la salle et des coulisses et une rencontre avec un acteur seront également prévus. D'autres projets pourraient à terme se créer.

## **7. Les actions spécifiques au service des familles**

### **7.1 - La Médaille de la famille**

L'Udaf assure le secrétariat de la médaille de la famille. Elle assure l'instruction des dossiers avant la transmission à la Préfecture pour décision. Les enquêtes auprès des familles sont effectuées par les bénévoles des associations familiales et les salariés de l'Udaf.

**20 dossiers ont été instruits en 2015, 20 médailles ont été attribuées.**

### **7.2 - La plateforme des tuteurs familiaux**

Depuis 2012, le service rendu par le biais de cette plateforme n'a cessé de croître. Les tuteurs familiaux comprennent mieux leur rôle, se détachent de leur statut de proche parent pour entrer



dans l'esprit de la loi et de ce fait font mieux valoir auprès des tiers leurs demandes et sont mieux reconnus par ces derniers. Les relations s'en trouvent donc modifiées, les tuteurs familiaux en lien avec la plateforme deviennent pour certains des mandataires avertis, proches dans leur pratique des mandataires professionnels. Ils sont prêts à faire profiter d'autres familles des moyens qu'ils ont mis en place et ils attendent maintenant de la plateforme une veille juridique régulière et la communication d'outils simplifiés au regard du fait qu'ils ne gèrent, d'une façon générale qu'une mesure. Ils soulignent toutefois et dans l'ensemble que la gestion d'une mesure reste chronophage.

Pour souligner la constance de la plateforme qui fonctionne sans autre publicité que celle relayée par les Juges des tutelles et leurs greffiers, l'animation de cette plateforme représente depuis 2013 un volume variant entre quatre-vingt heures à une centaine d'heures de travail chaque année.

### 7.3 Les Espaces de vie sociale

L'Udaf a été désignée « tête de réseau » par la CAF du Bas-Rhin, tout comme la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace et la Fédération du Bas-Rhin des Centres socio-culturels. Son rôle est d'accompagner les associations qui souhaitent développer un projet EVS, en particulier dans le montage du dossier d'agrément, mais également par après, pour toute question que se poserait l'association. De plus, l'Udaf travaille étroitement avec les autres têtes de réseau et la CAF afin d'animer le réseau de l'ensemble des EVS du département (plus d'une quarantaine à ce jour).

L'Udaf est ainsi référente pour 10 associations familiales : AGF Haguenau, AGF Mommenheim, AGF Wasselonne, AGF Weitbruch, AGF Saasenheim, Association Familles Rurales Ernolsheim Sur Bruche, Association Familles Rurales Krautergersheim, Association Familles Rurales Initiatives, Associations Familiales Laïques (projet sur le quartier des Poteries à Strasbourg), Confédération Syndicale des Familles Ostwald. Elle accompagne également des associations qui travaillent avec des gens du voyage : AVA Habitat et Nomadisme sur les aires de Bischwiller, Erstein et Saverne, l'ARSEA Espérance sur l'aire de Sélestat et le CIDFF (Centre d'information sur les droits et femmes et des familles) sur les terrains d'habitation de Kaltenhouse.

### 7.4 Lire et faire lire

Lire et faire lire est un programme éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des séances de lectures sont ainsi organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

- **Les coordinations départementales de Lire et faire lire**

Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par l'Union départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement 67 depuis 2001. Les deux coordinations départementales de Lire et faire lire accueillent les bénévoles et les mettent en lien avec une structure éducative dans laquelle ils interviendront auprès des enfants.

Ce sont plus de **220 bénévoles** qui interviennent sur l'ensemble du département.

- **Les bénévoles relais**

La mise en place de « bénévoles relais » par territoire, a permis la coordination de groupes de bénévoles et le développement des interventions de Lire et faire lire.

L'Udaf accompagne et met en lien les bénévoles qui interviennent auprès de l'ensemble des structures Petite enfance et périscolaire d'associations familiales. Au total, ce sont plus d'une trentaine de structures qui bénéficient des interventions de lecteurs, principalement des associations familiales adhérant à l'Udaf.

Actuellement, **l'appui à l'intervention de bénévoles au sein des structures Petite enfance ne dispose pas de financements spécifiques**. Il nécessite pourtant un travail relativement important. En 2016, nous bénéficions de la présence d'une chargée de mission en contrat d'emploi civique.

- **Formations**

En 2015, **dix formations** ont été proposées. 3 réunions de **temps d'échanges et de pratiques** ont été mises en place durant l'année sur le territoire d'Haguenau, de Sélestat et Strasbourg.

- **Les réunions Lire et faire lire**

Les **réunions de rentrée** sont territorialisées et permettent de relancer les lectures dans chaque territoire (7 réunions, dont une réunion de bilan).

Les **réunions partenariales** permettent de se faire connaître auprès d'institution et de rechercher des financements (5 réunions).

**La promotion de LFL lors de manifestations publiques** : Salon Séniors, Journée départementale de la Lecture Publique, Rentrée des associations, Schilick On Carnet, Village du Partage (Ville de Strasbourg) : 18 et 19 décembre

- **Le développement régional**

Le 13 février 2015, une journée régionale a été organisée pour l'ensemble des bénévoles à la Maison de la Région Alsace, autour de la thématique suivante : « **La diversité linguistique et culturelle en Alsace** ». Cette journée a réuni une soixantaine de bénévoles et de nombreux partenaires : Le Furet, l'OLCA, la Bouquinette, le Pont du Livre.

- **Lien avec Lire et Faire Lire Nationale**

En 2015, l'association LFL a fêté ses 15 ans. Lors du bilan national qui a eu lieu les 8 et 9 octobre, l'Udaf Bas-Rhin a été représentée par Marlyse PHILIPP, membre du Bureau.

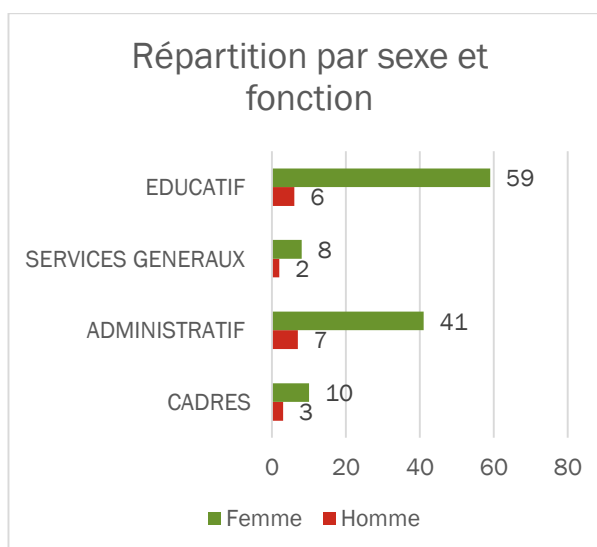
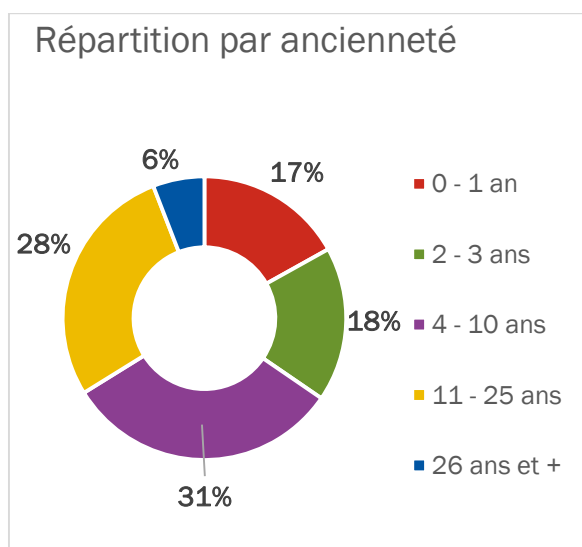
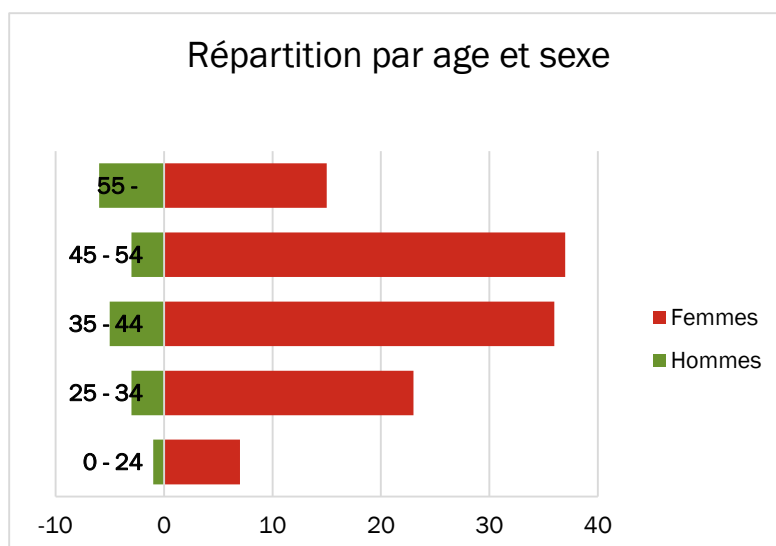
Pour *fêter les 15 ans de LFL et remercier les bénévoles* : une rencontre (27 novembre) a également eu lieu à Strasbourg avec un Bernard FRIOT, auteur dont les bénévoles lisent les œuvres aux enfants dans le cadre des séances de lecture. Cette rencontre entre l'auteur et les bénévoles a été organisée, par les deux coordinations Bas-Rhinoise, à la Médiathèque Malraux. Les bénévoles des départements limitrophes ont été invités.

## V. RESSOURCES HUMAINES ET LOGISTIQUES

### Les salariés

- L'effectif

2013	2014	2015
131	131	136



- Les postes de travail : Evolution du nombre de postes : ETP au 31 décembre

	2013	2014	2015
<b>Cadres</b>	10,8	11,8	11,5
<b>Administratifs</b>	41,6	45,2	42,4
<b>Gouvernants</b>	7,4	8,2	8,5
<b>Délégués</b>	57	62,3	60,6
<b>Total</b>	<b>116,8</b>	<b>127,5</b>	<b>123</b>

## La formation

### Le budget formation

- 77 218 € de frais de formation des salariés contre 67 883 € en 2014. 43 645€ seront pris en charge par notre OPCA UNIFAF.
- Principales formation :
  - o Formation CAFERIUS d'un cadre
  - o Formation en management encadrement intermédiaire des cadres adjoint
  - o Formation suivie des entretiens individuels annuels pour les cadres
  - o 4 formations CNC
  - o Formation Responsable de résidence et de service de logement accompagné

### Les entretiens individuels annuels

Suite à la formation des salariés et des cadres sur l'année 2014/2015, 112 entretiens annuels ont été menés.

### La démarche GPEC

Il a été décidé de faire appel à une consultante pour mettre en place une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Cette démarche consiste en un diagnostic de la situation existante sur l'aspect ressources humaines et plus spécifiquement sur l'aspect formation (entretiens individuels d'activité, entretiens professionnels et plan de formation) afin de proposer un plan d'action permettant de revoir l'organisation, les process de travail et d'adapter les outils afin de mener à bien ces entretiens.

## Les instances représentatives du personnel

Le comité d'entreprise s'est réuni à 11 reprises. Les principaux points abordés ont été :

- Les congés
- La mutuelle
- La formation
- Les demandes des salariés

Le CHSCT s'est réuni à 4 reprises. Il a travaillé sur :

- Les visites des sites « familles gouvernantes »
- L'analyse des fiches incidents
- Le plan de prévention des risques

**Les organisations syndicales**, représentées à l'Udaf par Nathalie KUHN, déléguée syndicale FO et Denise OBERGFELL, déléguée syndicale CFDT ont été réunies quatre fois dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. L'ensemble des participants, direction et syndicats, ont convenu d'engager des négociations sur :

Organisation du temps de travail – Accord d'entreprise sur l'expression des salariés -  
Accord d'entreprise relatif à l'emploi des jeunes et des seniors - Formation des salariés  
Mutuelle - L'avenant 331

## La comptabilité associative et les ressources humaines

### Réorganisation des moyens de la comptabilité associative et ressources humaines

Le poste RH a été renforcé grâce à la prise en charge partagée avec le comptable associatif du traitement de la paie et des charges sociales, ce qui permet d'assurer une continuité de service en cas d'absence. En conséquence, la comptabilité des maisons Famille Gouvernante a été confiée à un aide-comptable. Un bureau dédié a été aménagé au 22 rue du 22 Novembre avec 3 postes de travail.

#### L'activité de la comptabilité associative et des ressources humaines:

- 11 budgets réalisés pour 5 services,
- 2.400 factures comptabilisées,
- 1.589 bulletins de paie établis,
- 33 nouveaux contrats rédigés, dont 26 CDD et 7 CDI,
- 27 soldes de tout compte établis.

## Ressources logistiques

### La logistique et les moyens informatiques : les temps forts.

- Le déménagement de la comptabilité associative dans les bureaux des 22 rue du 22 novembre, dans le but de faciliter les échanges avec les ressources humaines.
- Les travaux de peinture de l'ensemble du 1<sup>er</sup> étage du Faubourg National sur une durée de 7 semaines et le changement des mobiliers les plus anciens.
- Le réaménagement des bureaux du service juridique.
- Le déménagement des archives à Saverne.
- Le remplacement de 76 écrans informatiques carrés par des écrans 16/10ème.